



Recommandations pour le revêtement des fenêtres en bois de chêne

Structure de mise en œuvre glaçante et teintée à l'extérieur et incolore ou glaçante et teintée à l'intérieur

Le chêne est un bois qui contient beaucoup de tannins et dont les pores sont larges et relativement profonds. Sous l'action des intempéries, ces deux facteurs ont des effets négatifs sur la durée de vie des revêtements conventionnels. En effet, les tannins peuvent endommager le film de revêtement ou conduire à des réactions au niveau de la teinte. Les pores non fermés sont toujours des points faibles à travers lesquels l'eau peut pénétrer dans le bois.

Il est donc important de tenir compte de ce qui précède et d'utiliser des techniques de travail appropriées et des matériaux spéciaux; ceux-ci peuvent en partie diverger des traitements usuels du bois.

Mise en œuvre à l'intérieur:

- 1 couche de fond avec NUVOFLOR Imprägniergrund incolore Dilution, dans une proportion comprise entre 30 à 50%, avec le diluant 0214
- 3 couches de finition appliquées au pinceau avec Herbol Kunststoff-Siegel brillant, satiné ou mat, teintés au choix. Préférer des teintés moyennes ou claires. Pour le chêne, la teinte pin sylvestre est idéale.

Mise en œuvre à l'extérieur:

- 1 couche de fond avec NUVOFLOR Imprägniergrund incolore Dilution, dans une proportion comprise entre 50 à 80%, avec le diluant 0214
- 1 couche de fond avec NUVOFLOR Imprägniergrund incolore Dilution, dans une proportion comprise entre 30 à 50%, avec le diluant 0214
- 3 couches de finition appliquées au pinceau avec Sikkens Cetol Filter 7 Plus, teintés au choix. Préférer des teintés moyennes ou claires. Pour le chêne, la teinte pin sylvestre est idéale.



Exécution:

1. Les rejets d'eau en aluminium doivent être laissés à l'état brut.

Avant le montage:

2. Appliquer au pinceau, sur tous les côtés des fenêtres ainsi que sur les baguettes de maintien des vitres, une couche de fond avec NUVOFLOR Imprägniergrund incolore. Dilution, dans une proportion comprise entre 50 à 80%, avec le diluant 0214.
3. Appliquer sur le côté extérieur des fenêtres une couche de fond supplémentaire avec le produit NUVOFLOR Imprägniergrund incolore, dilué avec du diluant 0214 dans une proportion comprise entre 30 et 50 %.

4. Important:

le film résiduel de produit NUVOFLOR Imprägniergrund incolore encore présent à la surface du bois doit être totalement poncé après séchage, de manière que seuls les pores soient bouchés.

5. Pour une mise en œuvre glaçante et teintée:

Appliquer au pinceau, sur tous les côtés, y compris sur les baguettes de maintien des vitres:

1 couche de finition avec Sikkens Cetol Filter 7 Plus, teintés au choix.

Préférer des teintes moyennes ou claires. Pour le chêne, la teinte pin sylvestre est idéale.

Pour une mise en œuvre incolore à l'intérieur:

Appliquer au pinceau, sur tous les côtés intérieurs, y compris sur les baguettes de maintien des vitres:

1 couche de finition avec Herbol Kunststoff-Siegel brillant, satiné ou mat

Afin de protéger le bois contre toute absorption d'humidité, les points 2 à 5 doivent être exécutés en respectant précisément les conditions présentes dans les ateliers des fabricants de fenêtres; dans le cas contraire, la stabilité formelle et dimensionnelle des fenêtres ne pourra plus être garantie.

6. Installation du vitrage

Après le montage ou autre action en usine

7. Pour une mise en œuvre glaçante, de tous les côtés:

Appliquer au pinceau de tous les côtés

2 couches de finition avec Sikkens Cetol Filter 7 Plus, teintés au choix.

Préférer des teintes moyennes ou claires. Pour le chêne, la teinte pin sylvestre est idéale.

Pour une mise en œuvre incolore à l'intérieur et glaçante à l'extérieur

Face intérieure

2 couches de finition avec Herbol Kunststoff-Siegel brillant, satiné ou mat.

Face extérieure

2 couches de finition avec Sikkens Cetol Filter 7 Plus, teintés au choix. Préférer des teintes moyennes ou claires. Pour le chêne, la teinte pin sylvestre est idéale.



Informations particulières:

Teinte

Les revêtements foncés entraînent, lors d'un fort rayonnement solaire, un réchauffement thermique plus important à la surface du bois que les revêtements clairs et doivent, par conséquent, être évités.

Mise en œuvre

Pour pouvoir garantir un recouvrement suffisant des bords, ceux-ci doivent être arrondis (rayon 1 à 2 mm). Afin d'obtenir une meilleure absorption du revêtement, les nouveaux bois de chêne doivent être préponcés en conséquence.

Lors de la mise en œuvre et avant l'application de la couche de finition, l'humidité contenue dans le bois ne doit pas dépasser 11% (tolérance: +/- 2%). La ventilation conséquente des bâtiments empêche la formation d'eau de condensation et, par conséquent, l'absorption de l'humidité par le bois des fenêtres.

Avant de recouvrir les bois bruts avec des profils en aluminium (par exemple, les rejets d'eau), ceux-ci doivent être impérativement traités en appliquant deux couches de fond.

Les joints supplémentaires non protégés doivent être posés seulement après l'application du revêtement de finition. Les profils d'étanchéité recouverts d'une feuille de protection amovible doivent être installés seulement après le revêtement intermédiaire.

Les fibres d'étanchéité élastiques ne doivent pas être recouvertes sur toute leur surface.

Pour éviter tout dommage par la diffusion de la vapeur, le revêtement intérieur doit être appliqué avant, au plus tard en même temps, que le revêtement extérieur.

Durée de vie, entretien

La durée de vie des revêtements glaçants dépend de l'exposition, de l'importance des intempéries et de la protection des mesures constructives contre les intempéries. En règle générale, il faut refaire les revêtements extérieurs tous les deux à quatre ans. Un entretien fait en temps et en heure est souvent moins cher, étant donné qu'il est possible d'éviter des dommages au niveau du vitrage et des assemblages en coin sur le cadre.

Les données mentionnées dans cette feuille d'information doivent être considérées comme une ligne de conduite à suivre. Elles ont été réunies avec soin après des recherches approfondies. Elles ne pourront pas faire l'objet d'une obligation légale.